



Décision n° 432 / 2022
Procédure n° : 2021/015
AB

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

Objet : Décision de modification 1 - Fourniture, mise en service, formation et maintenance du nouveau système intégré de gestion des bibliothèques (SIGB) et du portail internet

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 7 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Vu la décision du Président du 24 février 2022 relative à l'attribution du marché "Fourniture, mise en service, formation et maintenance du nouveau Système Intégré de Gestion des Bibliothèques (SIGB) et du portail Internet" à C3RB INFORMATIQUE, RUE DE L'AUBRAC, ZA DE LIOUJAS, 12740 LA LOUBIERE pour le montant d'offre contrôlé de 35.060,00 € HT soit 42.072,00 € TTC, (20% TVA) pour le marché de base (105.180,00 € HT soit 126.216,00 € TTC, (20% TVA) incluant les reconductions - 2 reconductions) ;

Considérant qu'il est apparu nécessaire, lors de l'exécution du marché, d'apporter les modifications suivantes : rédaction et acceptation du planning de facturation

Considérant la motivation de la modification :

L'article 16 du CCAP est complété comme suit :

Les modalités de facturation sont celles décrites dans le tableau en annexe. ;

Considérant qu'il n'est pas accordé de prolongation du délai pour la modification du marché ;

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide :

Article unique : D'approuver la modification 1 du marché "Fourniture, mise en service, formation et maintenance du nouveau Système Intégré de Gestion des Bibliothèques (SIGB) et du portail Internet".

Fait à Jonzac,

Le 19 JUIL. 2022

Le Président

Claude BELOT

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex